Premières mesures préventives concernant le stockage temporaire dans un point d'acceptation d'une batterie servant à alimenter les Véhicules Hybrides et Électriques (VHE).

1. Type de batterie

Les batteries NiMH et Li réutilisables, hors d'usage et rechargeables servant à -alimenter les voitures de tourisme et les camionnettes hybrides, hybrides rechargeables et électriques (y compris les piles à combustible) des catégories N1 et M1 et les cyclomoteurs et motos de la catégorie L, pesant plus de 20 kg et ayant une tension supérieure à 60 volts DC.

2. Enregistrement de la batterie VHE à collecter sur le site Febelauto, enregistrement de la batterie (www.febelauto.be)

3. Mesures pour le stockage temporaire des batteries VHE

En attendant la collecte de la batterie, entreposez la batterie du VHE dans une **zone sécurisée** prévue à cet effet.

Cette **zone sécurisée** est :

- Clairement indiquée.
- Délimitée par une frontière visible.
- Séparée du stockage des autres biens de l'entrepôt et des produits dangereux ;
- À l'abri des conditions climatiques et des facteurs ambiants extrêmes (température ambiante comprise entre 0 °C et 30 °C).
- Suffisamment ventilée.
- Facilement accessible pour le ramassage et les opérations.
- Munie des consignes indispensables pour éviter le risque d'incendie et de propagation du feu et des mesures pour éteindre le feu et la fumée.
- Est en conformité avec l'autorisation délivrée, le plan d'intervention et les recommandations des pompiers.

À éviter !

- Empilement de plusieurs batteries HEV pour les empêcher de tomber ou d'être écrasées, ce qui leur causerait des dommages.
- Sources d'inflammation à proximité de nature thermique, chimique, mécanique et électrique (par exemple, soudage, défense de fumer, téléphones portables, radios, etc.)

Limitez les manipulations de la batterie HEV au maximum.

4. Manipulation sûre des batteries VHE

Suivez les indications du fabricant.

Personnel compétent :

- Seul le personnel formé et qualifié peut manipuler les batteries VHE.

Prenez les précautions nécessaires lors de la manipulation des batteries VHE:

- Portez des vêtements de travail de protection adaptés tels que des lunettes de sécurité ou un écran de protection du visage, des chaussures de sécurité (antistatiques).
- Utilisez des dispositifs homologués CE appropriés.

5. Normes Febelauto pour les batteries VHE

Vous voulez en savoir plus ? Veuillez vous référer aux normes Febelauto relatives aux centres agréés+. Elles peuvent être téléchargées sur https://www.febelauto.be/fr/centre-de-connaissances/normes.

Janvier 2022